



Acte n° 2024C184

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 32
Pouvoirs : 5
Votants : 37

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 12/09/2024

Le 19 septembre 2024, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au Galet, rue du Collège à Reyrieux (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Anne-Marie DEGUEURCE, Bruno HENRY, Nadia GUYON, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir à Didier ALBAN), Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir à Emmanuelle CARGNELLI).

Secrétaire de séance : Agathe IACOVELLI.

OBJET : ECONOMIE – Zone d'activités de Villeneuve – Acquisition foncière à la commune de Villeneuve

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge de l'Economie et de la Culture, informe le Conseil communautaire que dans le cadre des projets d'extension des zones d'activités économiques de la CCDSV, il est prévu une extension de la ZA en Vaize à Villeneuve.

En complément de la parcelle de 7 043 m² actuellement en cours d'acquisition à la famille Farinet par la CCDSV (délibération N°2022C204 du 15 décembre 2022), la commune dispose de 2 parcelles en continuité du projet d'extension :

- La parcelle D 1040 d'une superficie de 817 m² et comprenant le bassin de rétention des Eaux Pluviales de la zone d'activités et d'une partie du quartier ;
- La parcelle D 1039 d'une superficie de 1 261 m² pouvant être utilisée dans le cadre du projet d'extension de la ZA en Vaize de Villeneuve.

Ces deux parcelles sont utiles pour le projet d'extension de la zone, c'est pourquoi, il est proposé au Conseil de les acquérir.

Un accord sur le prix a été trouvé avec la Commune :

- Parcelle D 1040 d'une superficie de 817 m² et comprenant un bassin d'Eaux Pluviales au prix de l'Euro symbolique ;

- La parcelle D 1039 d'une superficie de 1 261 m² pouvant être utilisée dans le cadre du projet d'extension au prix de 12 € / m², soit un montant total de 15 132 €.

Le montant de cette acquisition étant inférieur à 180 000 €, l'avis de France Domaines n'est pas obligatoire.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/09/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition à la commune de Villeneuve des parcelles : D 1040 d'une superficie de 817 m² au prix de l'Euro symbolique compte tenu de la présence du bassin d'Eaux Pluviales et D 1039 d'une superficie de 1 261 m² au prix de 12 € / m², soit un montant de 15 132 € .
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer tout acte se rapportant à ces acquisitions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits en dépenses au Budget d'Aménagement des Zones d'Activités 2024 et suivants.

A Reyrieux, le 19/09/2024

La Secrétaire de Séance,
Agathe IACOVELLI

Affichage sous format électronique : 25/09/2024

Le Président,
Marc PECHOUX

